

Nous, membres élus de la communauté éducative, manifestons par la présente motion notre colère par rapport à l'iniquité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ayant des notifications d'AESH.

Face au manque d'accompagnement pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers, que nous avons déjà dénoncé l'année dernière, Mme Marzouk, Proviseur Vie Scolaire, nous a certifié lors de sa venue le 30 mai 2023, que les élèves notifiés à 100 % étaient prioritaires par rapport aux élèves avec des notifications mutualisées. Cela a été confirmé par M. Lanez, lors de l'audience du 14 juin 2023, qui nous a assuré alors d'un recrutement massif d'AESH, l'établissement devenant ainsi prioritaire.

Même si nous ne sommes pas en total accord avec cela car chaque élève notifié mériterait le respect de ses droits, nous entendons bien cette règle.

L'année dernière, un seul élève était concerné par une notification à 100 %.

A ce jour, nous comptons 4 élèves concernés<sup>1</sup> (et d'autres en attente de notification), 2 élèves ULIS en 6ème et 2 élèves en 4ème. En effet, nous avons déjà alerté sur les effectifs (31,4 élèves en moyenne) et sur le nombre d'élèves à besoins particuliers de 6<sup>ème</sup> suite à la suppression d'une classe.

Nous comptons actuellement 5 AESH au collège répartis sur une trentaine d'élèves notifiés dont 4 à 100 %. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Nous comprenons qu'il y ait un problème de recrutement d'AESH mais nous ne comprenons pas que la règle des 100 % prioritaires qu'on nous impose ne soit pas respectée pour tous.

Aujourd'hui, sur les 4 élèves à 100%, voici les chiffres (pourcentage d'heures avec AESH sur la totalité de l'emploi du temps) :

- 59% (cours ULIS inclus)
- 24% (cours ULIS inclus)
- 93% + 2h à la cantine
- 57%

Où est l'équité ? La règle ne s'applique-t-elle pas à tout le monde ? Nous touchons aux principes mêmes de notre République : où est passée l'égalité des chances pour les élèves en situation de handicap ? N'ont-ils pas les mêmes droits à l'éducation que les autres élèves ? Nous défendons par conséquent ce principe d'égalité pour TOUS les élèves en situation de handicap tant qu'il n'y a pas assez d'AESH.

Comme il nous l'a été rapporté par une famille, le suivi très inégal des élèves semble indiquer qu'une hiérarchie est faite dans le handicap. Cela nous questionne. Peut-on avoir une réponse par rapport à cela ?

Nous sommes toujours en attente de retour sur le sujet du manque d'AESH que nous avons également soulevé lors de l'enquête administrative. Nous rappelons également que les conflits actuels au sein du collège trouvent leur origine dans le manque d'AESH. Ceci devrait être le combat de TOUTE la communauté éducative, au-delà même du collège.

Nous réclamons donc ce qui a déjà été fortement réclamé précédemment : des AESH en plus. En attendant, nous demandons l'équité sur la répartition des accompagnements des élèves notifiés 100 %. Du moins dans un premier temps, car n'oublions pas les 30 autres élèves avec peu d'accompagnement. Nous soulignons d'ailleurs que certains élèves notifiés n'ont aucune heure d'accompagnement, ce qui est illégal.

En inscrivant la motion au compte rendu du Conseil d'Administration de ce jour, nous attendons une prise de conscience et une réponse de notre Institution de tutelle.

---

<sup>1</sup> Récemment, nous serions même passés à 5 élèves à 100%... !